Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022
ID : 064-200067106-20220913-CP_20220913_007-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

OJ N° 007 - Développement économique.
Subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque pour l'opération interconsulaire "Emploi Pays Basque".

Date de la convocation : 7 septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko (à compter de l'OJ N°4 suivi des OJ N°2,3,5 et suivants); ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°3 – sans l'OJ N°4) ; ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°2 – sans l'OJ N°4) ; BARANTHOL Jean-Marc ; BLEUZE Anthony ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°6) ; CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°2 – sans l'OJ N°4) ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange (à compter de l'OJ N°4 suivi des OJ N°2,3,5 et suivants) ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°11) ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETXELEKU Peio (jusqu'à l'OJ N°30) ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique (à compter de l'OJ N°2 – sans l'OJ N°4) ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent (à compter de l'OJ N°9) ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain (à compter de l'OJ N°5) ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier (à compter de l'OJ N°7) ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie (à compter de l'OJ N°4 suivi des OJ N°2,3,5 et suivants) ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert (à compter de l'OJ N°9) ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre (à compter de l'OJ N°11) ; ROQUES Marie-Josée (à compter de l'OJ N°5) ; SAMANOS Laurence ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :
ALLEMAN Olivier ; AROSTEGUY Maider ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BOUR Alexandra ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; COURCELLES Gérard ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; ELISSALDE Philippe ; ETCHEVERRY Pello ; IRIART Jean-Pierre ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; SANSBERRO Thierry ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :
BERTHET André à DEQUEKER Valérie ; BISAUTA Martine à HARDOUIN Laurence ; BOUR Alexandra à ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°3 – sans l'OJ N°4) ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEGARAY Jean-René ; MASSONDO Charles à FONTAINE Arnaud.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Maitena CURUTCHET

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022
ID : 064-200067106-20220913-CP_20220913_007-DE

OJ N° 007 - Développement économique.
Subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque pour l'opération interconsulaire "Emploi Pays Basque".

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY

Mes chers collègues,

Dans un contexte post Covid et de tension inédite du marché du travail, les trois chambres consulaires du département des Pyrénées-Atlantiques (Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture), fortement engagées et confrontées aux mêmes problématiques de recrutement, ont décidé de s'unir et de lancer une action spécifique en faveur de l'emploi.
Elles souhaitent ainsi contribuer à dynamiser le marché de l'emploi local par la création d'un outil numérique, couplée à des actions partenariales. Elles ont développé une opération dénommée "Emploi Pays Basque", avec notamment une plateforme numérique animée et administrée, pour leur compte, par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bayonne Pays Basque.
Cette plateforme facilite la recherche de talents par les entreprises et la recherche d'emplois par les candidats, par une technologie (« CV Catcher ») de rapprochement par compétences : les compétences des candidats sont mises en correspondance avec les compétences recherchées par les entreprises.
En tant qu'animateur, la CCI souhaite également renforcer, via cette opération, la mise en synergie des acteurs de l'emploi.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la Communauté d'Agglomération de développer un partenariat élargi avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque.
Pour ce domaine précis de l'emploi, le contexte est particulièrement difficile pour l'ensemble des entreprises des domaines d'activité stratégiques du Pays Basque. Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite donc soutenir le lancement de cette opération qui :

- permet d'apporter une réponse locale aux entreprises (offre de service),
- renforce la visibilité des offres, des entreprises locales, et des initiatives du Pays Basque.

Il s'agit donc d'un outil supplémentaire pour les entreprises du territoire, ainsi que d'une vitrine pour la mise en œuvre du programme Territoires d'Industrie Pays Basque et les actions de son Axe 2 « Attirer, Recruter, Conserver les talents ».
Les données de ce site permettent aussi de disposer d'indicateurs intéressants sur le marché du travail local.
Il est donc proposé de conclure une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque.

La Communauté d'Agglomération, au travers de ce partenariat, cherche à :

- faciliter la mise en œuvre du programme « Territoire d'industrie Pays Basque » et les actions de son Axe 2 « Attirer, Recruter, Conserver les talents » ;
- améliorer la connaissance du marché du travail local en s'appuyant sur les données générées par la plateforme numérique « Emploi Pays Basque » ;
- participer à la coordination des initiatives locales en matière d'emploi, et renforcer les échanges entre les acteurs ;
- renforcer les canaux de communication autour des initiatives communales ou intercommunales en matière d'emploi.

Sur le plan financier, le projet s'appuie sur des subventions publiques et des financements privés, pour les trois premières années du projet ; il doit atteindre ensuite l'équilibre grâce aux recettes progressives issues de prestations facturées aux entreprises (dépôts d'offres). Pour sa première année, le projet a reçu le soutien de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022
ID : 064-200067106-20220913-CP_20220913_007-DE

Le financement attendu de la Communauté d'Agglomération porte sur un montant de 54 518 €, pour les trois premières années d'exercice, suivant le plan de financement annexé à la convention.

Au-delà de cette subvention pluriannuelle, la Communauté d'Agglomération participera aux réunions techniques mensuelles organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque, et alimentera la plateforme en matière d'évènements intercommunaux ou communaux, notamment liés au programme « Territoires d'industrie Pays Basque ».

Le projet, en complément de la prospection exogène et de l'observatoire du commerce Denda, s'inscrit dans un partenariat plus large avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque qui sera prochainement finalisé.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Accorder des subventions au profit d'organismes intervenant en matière de développement économique (industrie, artisanat, commerce, agriculture, tourisme…) » ;

Dans le cadre de l'opération interconsulaire « Emploi Pays Basque », le Conseil permanent est invité à :

- attribuer une subvention de 54 518 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque pour les années 2022 à 2024, selon le plan de financement pluriannuel suivant :19 525 € en 2022, 17 215 € en 2023 et 17 778 € en 2024 ;
- approuver les termes de la convention de partenariat correspondante ci-annexée, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte afférent.

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'année 2022 au budget principal. Chapitre 65 - Nature 65738.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 54
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 1 (ETXELEKU Peio)
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 16/09/2022
Qualité : Directeur général des services